

CommHR(2026)45

Congrès mondial ukrainien

Allocution de Michael O'Flaherty

Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

Berne, Suisse, 6 juin 2026

C'est un grand plaisir d'être ici parmi vous. Merci de votre invitation.

Je tiens non seulement à saluer toutes les personnes présentes dans la salle, mais aussi celles et ceux qui nous regardent en ligne, et notamment mon ami, le Commissaire Lubinets, avec qui je travaille en étroite collaboration.

Je suis le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe. À ce titre, je dois veiller au respect des droits humains de chacune et de chacun dans l'ensemble des États membres du Conseil de l'Europe. Mais depuis le jour où j'ai pris mes fonctions et jusqu'aujourd'hui et pour l'avenir, ma priorité absolue reste l'Ukraine : défendre votre pays, et le bien-être et la dignité de son peuple. Vous resterez ma priorité absolue non seulement parce qu'il est primordial de n'oublier personne en Ukraine, mais aussi parce que vous êtes en première ligne de l'Europe en laquelle nous croyons.

L'agression de la Russie n'est pas seulement une agression contre votre merveilleux pays. C'est une agression contre chacun et chacune d'entre nous.

Dans le cadre de mon engagement en faveur des droits humains du peuple ukrainien, je me concentre actuellement tout particulièrement sur les personnes accueillies dans d'autres pays européens.

Quand je repense à 2022, je me dis que ces pays ont bien travaillé. Et comme beaucoup d'entre vous le savent, c'est Ylva Johansson tout particulièrement qui doit être remerciée d'avoir pris l'initiative d'activer la protection temporaire.

Mais nous voici quatre ans plus tard, et la situation a bien changé. Tout d'abord, l'agression n'a jamais été aussi dure. Les attaques, les assauts incessants menés par la Russie contre votre pays atteignent un niveau d'intensité sans précédent.

Dans le même temps, on entend dire dans de nombreux pays qu'il faut limiter l'accueil des Ukrainiens. Cette tendance croissante et inquiétante s'accompagne, il me semble, d'un dangereux récit populiste d'extrême droite, qui enrobe le tout d'un discours anti-migrants, de plus en plus manifeste en Europe. Et comme ce discours comprend également des éléments de désinformation, je dois dire qu'à l'évidence, la Russie joue dans cela un rôle insidieux.

En tout cas, quelle qu'en soit la raison ou l'origine, cette baisse de l'accueil des Ukrainiens se manifeste de plusieurs façons bien concrètes. On la voit, par exemple, dans le débat sur le refus d'accorder une protection temporaire aux hommes en âge de porter les armes. On la voit aussi dans la mention de plus en plus fréquente selon laquelle vous ne pouvez pas

bénéficiaire d'une protection si vous venez d'une zone dite sûre. On la voit également dans l'incertitude qui règne autour du statut de la protection temporaire.

Certains de nos pays traversent une phase de transition, en quelque sorte, marquée par diverses mesures : réduction des prestations sociales, diminution des capacités d'hébergement et, dans certains cas, incitation à passer de la protection temporaire à un autre statut, qui n'est pas toujours plus favorable.

Et bien sûr, cette baisse de l'accueil transparaît aussi dans le débat autour de la directive relative à la protection temporaire. Sera-t-elle prolongée ? Il est annoncé qu'elle prendra fin en mars de l'année prochaine, mais on entend dire de plus en plus souvent qu'elle serait reconduite, ce dont je me réjouis. Cela dit, une grande incertitude règne quant à la forme que prendrait cette prolongation.

J'ai évoqué la question des hommes en âge de faire la guerre. Qu'ils puissent être aussi radicalement exclus de la protection, cela pose problème.

On parle aussi d'en exclure les personnes venant des zones d'Ukraine dites sûres. Mais en Ukraine, aucune zone n'est sûre. Et dans certains pays – pas au niveau de l'Union européenne, mais dans d'autres pays –, on entend maintenant dire que pour rester, il faudrait percevoir un certain niveau de salaire. Si c'est votre cas, tout va bien. Mais qu'en est-il des autres ? Pensez à toutes celles et tous ceux qui n'ont aucun salaire. Les personnes retraitées, celles qui perçoivent une pension..., celles qui ne travaillent pas à cause d'un handicap. N'oublions jamais les personnes les plus vulnérables de nos sociétés.

Je terminerai en vous soumettant quelques points à examiner dès maintenant si nous voulons redresser la situation et assurer l'avenir.

Le premier point est qu'en matière de protection et de retour, les pays européens et l'Union européenne doivent fonder leurs politiques sur des données factuelles.

Le deuxième concerne la transparence, dont nous avons besoin. Il faut que les gouvernements fassent preuve de clarté et de transparence quant aux décisions qu'ils prennent, quant aux raisons qui les poussent à prendre ces décisions, et quant aux idées, aux propositions et aux fondements sur lesquels ces décisions reposent.

Troisièmement, et c'est très important, toutes les mesures prises en matière de protection et de retour doivent respecter pleinement le droit international en vigueur – c'est-à-dire le droit international en matière de droits humains et le droit international humanitaire –, qui traite en détail d'un certain nombre des points que je viens d'évoquer.

Le quatrième point sur les cinq que je vous sou mets, c'est que tout doit être fait avec vous. Les communautés ukrainiennes des pays d'accueil doivent être consultées, votre avis doit être sollicité et vous devez être écoutés tout au long du processus d'élaboration des politiques.

J'en arrive à mon cinquième et dernier point : n'oubliez jamais les personnes vulnérables, n'oubliez jamais celles et ceux qui vivent en marge de nos sociétés, qui ne peuvent pas se défendre et qui risquent d'être mis en danger.

Merci de votre temps. Merci de votre attention.

À l'issue de son intervention, le Commissaire s'est prêté à une séance de questions-réponses :

Q : Quels conseils donneriez-vous au Gouvernement ukrainien au sujet des Ukrainiennes et Ukrainiens déplacés ?

Avant toute chose, je tiens à saluer les efforts exceptionnels déployés par le Gouvernement ukrainien pour faire face à une situation extrêmement difficile.

Une fois cela posé, la réponse est limpide. Je demanderais à l'Ukraine de faire ce que je demanderais à n'importe quel gouvernement, c'est-à-dire défendre sans réserve les droits humains de sa population. Les Ukrainiennes et les Ukrainiens qui se trouvent sur son territoire ou dans les territoires temporairement occupés, qui ont été emmenés sur le territoire russe ou qui sont accueillis dans tant de pays d'Europe et ailleurs. Personne, pas un seul individu en Ukraine n'a perdu ses droits fondamentaux ni vu ces droits restreints en raison de cette agression atroce. Ne perdons jamais de vue que la dignité humaine est au cœur de chaque décision.

Mais comment garantir le respect de la dignité humaine en période de crise, alors que tant de défis contradictoires se bousculent ? Pour moi, il y a une question à se poser : avons-nous pris soin des plus vulnérables, des plus marginalisés et des plus oubliés ? Avons-nous pensé à ces personnes ? Nos sociétés seront jugées sur la manière dont elles prennent soin des plus faibles.

Q : Pensez-vous que la directive de l'Union européenne relative à la protection temporaire sera prolongée ? Levez la main si c'est le cas.

Vous voulez que je réponde ou que je lève la main ? La vie n'est pas si simple. Je ne sais pas. Mais ce que je sais, c'est que les Ukrainiennes et les Ukrainiens qui se trouvent dans les pays d'accueil ont toujours besoin d'une protection.

Et il est essentiel qu'ils l'obtiennent. Cette protection est conçue de manière nuancée, afin de bénéficier à toutes et tous, en tenant compte de la diversité des besoins et des situations. Elle est utile aussi bien aux retraités qui ne gagnent pas un centime qu'aux jeunes architectes, aux enfants ou à n'importe qui d'autre.

Veillons donc à ce qu'une protection efficace continue d'être assurée, aussi longtemps que cela sera nécessaire et c'est toujours le cas aujourd'hui.

Je vous remercie.